

## 2022 : la relance du projet européen ?

### Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

S'ils se disent attachés à l'Europe, les français n'en manifestent pas moins, dans leur majorité, une forte défiance à son égard et la considèrent notamment comme trop éloignée de leurs préoccupations.

Dans ce contexte, la « Conférence sur l'avenir de l'Europe » offre l'opportunité d'écouter et d'associer les citoyens à la construction d'une nouvelle feuille de route.

Le CESE, qui a toute sa place dans ce dialogue, identifie dans sa Résolution les domaines d'action à investir pour relancer l'adhésion au projet européen, en répondant aux besoins de prospérité et de cohésion sociale, tout en faisant face aux défis d'avenir.

Pour notre groupe, la relance de l'Europe doit mobiliser deux grands axes en parallèle.

1er axe : il est primordial de s'attaquer aux faiblesses structurelles qui fragilisent le marché intérieur tout comme la souveraineté européenne.

Nous pensons au problème du dumping social et fiscal entre les Etats membres. Il faut avancer résolument vers plus d'harmonisation et lutter contre les distorsions de concurrence.

Nous pensons également à l'impérative reconquête de la souveraineté européenne.

La nouvelle politique industrielle de la Commission répond à cette préoccupation. Toutefois, la réussite de cette stratégie dépendra aussi de la capacité de l'Europe à mieux protéger ses entreprises : en imposant aux sociétés étrangères souhaitant exercer sur le continent, les mêmes règles que celles s'appliquant à leurs homologues européennes.

La forte ambition environnementale portée par l'Europe devra aussi tenir compte de cet enjeu, afin de préserver la compétitivité de nos entreprises.

2e axe : il est crucial de miser sur les atouts de l'Europe.

Parmi ceux-ci, nous pensons tout d'abord à la jeunesse et à la nécessité d'investir massivement dans les compétences, mais aussi d'encourager davantage la mobilité des jeunes, à tous les niveaux de formation, en leur permettant de vivre une expérience enrichissante et qualifiante dans le cadre d'Erasmus. Voilà bien un levier pour favoriser leur attachement à l'Europe !

Nous pensons par ailleurs à l'atout que représentent les TPE-PME, pour assurer la prospérité européenne, par leur imbrication dans le tissu économique et social des territoires et par leur présence dans tous les domaines, de la production aux services.

Les objectifs de l'Europe en matière environnementale, technologique ou sociale, ne pourront être atteints sans la mobilisation des 25 millions de PME européennes.

C'est pourquoi, il est indispensable d'accompagner ces entreprises dans leur transition écologique et numérique, mais aussi d'examiner systématiquement tout projet de législation dans ses impacts à leur égard et, plus largement, de lever les freins à leur performance ou leur développement.

Constatant que ces thématiques figurent dans la Résolution du CESE, le Groupe Artisanat et Professions libérales l'a votée.